



Un étranger peut-il rester dans le pays où son visa touristique est périmé ?

Par **Dan26**, le **09/07/2024** à **10:38**

Bonjour.

Un étranger muni d'un visa touristique pour la France, pour visiter sa famille française, peut-il rester dans notre pays avec son visa périmé ?

Les parents et le frère de cet étranger adulte sont de nationalité française et propriétaire. Souffrant de l'éloignement, cette personne diplômée souhaite vivre avec sa famille définitivement.

Peut-il faire une demande de nationalité française avec son visa périmé ?

Merci pour vos informatins sur ce sujet.

Cordialement.

Par **Isadore**, le **09/07/2024** à **11:03**

Bonjour,

[quote]

Un étranger muni d'un visa touristique pour la France, pour visiter sa famille française, peut-il rester dans notre pays avec son visa périmé ?

[/quote]

Matériellement oui, mais il sera en situation irrégulière et risque une expulsion, sauf s'il a demandé et obtenu entre temps un titre de séjour.

[quote]

Peut-il faire une demande de nationalité française avec son visa périmé ?

[/quote]

Non, un étranger ne peut pas obtenir la nationalité française s'il séjourne irrégulièrement sur le territoire à la date du dépôt de sa demande. Il peut avoir séjourné illégalement dans le pays par le passé, mais il doit être en règle au moment du dépôt de sa demande. Les références

légales sont disponibles sur cette page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111#>

Par **youris**, le **09/07/2024** à **19:38**

bonjour,

si un étranger pouvait rester un France avec un visa périmé, les visas seraient inutiles.

pour obtenir la nationalité française, il y a des conditions à remplir.

vous devez justifier d'une résidence en France de 5 ans minimum, d'avoir un titre de séjour, d'être assimilé à la communauté française, d'avoir une connaissance suffisante de la langue française et d'être inséré professionnellement.

salutations

Par **Isadore**, le **09/07/2024** à **19:45**

A toutes fins utiles, je précise que si cette personne souffre de l'éloignement d'avec sa famille, être en situation irrégulière sur le territoire français n'est pas la meilleure technique à long terme. C'est le meilleur moyen de finir avec une Interdiction de Retour sur le Territoire Français (qui vaut aussi interdiction de mettre les pieds dans un pays de l'espace Schengen) puis d'avoir toutes les peines du monde à obtenir à nouveau un visa pour la France :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2782>

Il a plutôt intérêt à se contenter de visites touristiques le temps de trouver un emploi stable en France, il y a des secteurs qui recrutent.

Par **Dan26**, le **10/07/2024** à **23:07**

Merci Youris, merci Isadore pour vos informations.